

N° 160 Du 11 floréal an 11

Laissez passer librement Léon abbard marié le 19 janvier 1791 domicilié à Ux municipalité Ux
natif d'Ux département d'Ux canton de Ux âgé de 29 ans, taille 5 p 10
d'Ux cheveux bruns sourcils châtains yeux bleus
front petit nez un peu gros bouche moyenne menton roud visage ovale

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° 10
ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Joseph de Mauriac
en date du 12 floréal et sur l'attestation du citoyen Jayme Raymond demeurant
à Ux et du citoyen Antoine Meyniel demeurant à
Ux lesquels ont signé avec nous. Léon abbard ne l'après faire

Raymond Meyniel

N° 161 Du 21 idem

Laissez passer librement Jean Chambon domicilié à Ux municipalité Ux
natif d'Ux département d'Ux canton de Ux âgé de 17 ans, taille 5 p 10
d'Ux cheveux bruns sourcils châtains foncés yeux roux et lafoncés
front roud nez large bouche petite menton petit-roud visage ovale

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° 10
ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Jean-Joseph de Mauriac
en date du 27 idem et sur l'attestation du citoyen Jean-Joseph Tribat demeurant
à Ux et du citoyen Jean Baptiste Brien demeurant à
Ux lesquels ont signé avec nous. Jean Chambon

Chambon

Tribat

N° 162 Du 2 jour

Laissez passer librement Guillaume Brunie domicilié à Ux municipalité Ux
natif d'Ux département d'Ux canton de Ux âgé de 17 ans, taille 5 p 10
d'Ux cheveux bruns sourcils châtains yeux bleus
front bas nez long bouche petite menton pointu visage ovale

inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° 10
ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Jean-Joseph de Mauriac
en date du 5 idem et sur l'attestation du citoyen Jean Absal demeurant
à Ux et du citoyen Gervais Brunie demeurant à
Ux lesquels ont signé avec nous. Guillaume Brunie

Absal

Brunie